


N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (M²)
002	Bassin de stockage des eaux pluviales et exutoire	GrandAngoulême	21558
003	Élargissement de la rue 8 mai 1945	Commune	40
004	Élargissement du chemin de la Mothe	Commune	8
005	Voie de désenclavement	Commune	231
006	Voie de désenclavement	Commune	481
008	Élargissement du chemin de la Mothe et de la rue de Frégeneuil	Commune	2445
009	Création d'une voie	Commune	1490
010	Élargissement de la rue du Peau	Commune	1050
012	Liaison Chemin du Bourg au Lac	Commune	310
013	Réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales	GrandAngoulême	7748



**LÉGENDE**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**  
 - Limite de zonage

**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**  
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Sectorielle  
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique "Commerce et centralités"  
 - Identification des OAP

**SECTEURS DE PROJET**  
 - Emplacement réservé  
 - Identification des ER

**DISPOSITIONS LIÉES AUX VOIES ET AUX IMPLANTATIONS**  
 - Linéaire commercial "ouvert"  
 - Prescription d'alignement ou de recul à respecter, en zone urbaine  
 - Périmètre portant sur l'obligation de stationnement au titre de l'article L151-47 du CU

**DISPOSITIONS LIÉES AUX PAYSAGES, AU PATRIMOINE, AUX RISQUES ET À LA CONTINUITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**  
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-II du Code de l'Urbanisme  
 - Éléments du patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural  
 - Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique  
 - Haie ou alignement d'arbres à préserver  
 - Espace Boisé Classé  
 - Éléments de paysage ou de patrimoine naturel à préserver  
 - Zone inondable d'après le PPRI ou l'AZI  
 - Secteur de préfiguration d'une zone humide

**FOND DE PLAN CADASTRAL**  
 - Bâti  
 - Parcelle cadastrale  
 - Cours d'eau ou plan d'eau

